

ANNEXE III Onglet 1

INTERDICTION D'EFFECTUER UN DEMI-TOUR – RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILLOU

Intersection	Approche nord	Approche sud	Approche est	Approche ouest
ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILLOU				
Frontenac, rue, entre avenue Marguerite-Bourgeoys et rue Eymard			x	x
Trinité, rue de la, entre les avenues Saint-Pascal et De La Vérendrye			x	x

ANNEXE III

MANŒUVRES OBLIGATOIRES OU INTERDITES À UNE APPROCHE D'UNE INTERSECTION RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ - LIMOILLOU

Intersections	Approche	Manœuvre	Catégories
4 ^e Avenue / 4 ^e Rue	nord	Obligation de tourner à gauche ou de tourner à droite	Tous
Canoterie, côte de la / Colonel-Dambourgès, côte du du	est	Interdiction de tourner à droite	Tous
Capucins, boulevard des / Voie de service Papier White-Birch	ouest	Obligation de tourner à gauche ou d'aller tout droit	Tous
Cardinal-Maurice-Roy, rue du / Accès voie de desserte des autobus du RTC	nord	Obligation d'aller tout droit	Tous, excepté autobus
Chalutier, rue du / Accès privé (stationnement Rothmans)	sud	Obligation de tourner à gauche, de 23 heures à 7 heures	Tous
Charest Est, boulevard / Aqueduc, rue de l'	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Charest Est, boulevard / Pont, rue du	sud	Obligation de tourner à droite ou à gauche	Camions et motocyclettes
Charest Est, boulevard / Charest Ouest, boulevard / Langelier, boulevard	nord	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
	sud	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite	Tous
Colisée, avenue du / Alliés, boulevard des	nord	Obligation d'aller tout droit	Camions
	sud	Obligation d'aller tout droit	Camions
Dauphine, rue / Escarpe, rue de l'	est	Obligation d'aller tout droit	Tous
	ouest	Obligation d'aller tout droit	Tous
De Salaberry, côte / Richelieu, rue	est	Obligation de tourner à gauche	Camions
De Salaberry, côte / Tourelle, rue de la	est	Obligation de tourner à gauche	Camions
D'Youville, place / Aiguillon, rue d' / D'Youville, rue	est	Interdiction de tourner à gauche	Tous, excepté autobus et taxis
Montagne, côte de la / Notre-Dame, rue	est	Interdiction de tourner à gauche, de 11 h à 24 h	Tous
	ouest	Interdiction de tourner à droite, de 11 h à 24 h	Tous
Pont-Scott, avenue du / Victoire, rue de la	est	Obligation de tourner à gauche	Camions
Prince-Édouard, rue / Pont, rue du	nord	Obligation de tourner à droite ou à gauche, de 19 h à 7 h	Motocyclettes
	est	Obligation d'aller tout droit ou tourner à droite, de 19 h à 7 h	Motocyclettes
	ouest	Obligation d'aller tout droit ou tourner à gauche, de 19 h à 7 h	Motocyclettes
Raoul-Jobin, rue / Durocher, rue	sud	Obligation de tourner à droite	Tous
Sainte-Anne, rue / d'Auteuil, rue	est	Obligation de tourner à droite ou à gauche	Tous, excepté véhicules autorisés

ANNEXE III

MANŒUVRES OBLIGATOIRES OU INTERDITES À UNE APPROCHE D'UNE INTERSECTION RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ - LIMOILOU

Sainte-Geneviève, côte / Saint-Réal, rue	ouest	Obligation de tourner à droite	Tous
Sherbrooke, rue / Franciscains, rue des	ouest	Obligation de tourner à gauche	Camions
Sous-le-Fort, rue / Notre-Dame, rue	nord	Interdiction de tourner à droite, de 11 h à 24 h	Tous
	sud	Interdiction de tourner à gauche, de 11 h à 24 h	Tous
	est	Interdiction d'aller tout droit, de 11 h à 24 h	Tous
Turnbull, avenue / Lockwell, rue	sud	Obligation d'aller tout droit, de 16 h à 17 h 30 du lundi au vendredi	Tous